



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## RAPPORT DE PRESENTATION

### DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2023

## Table des matières

<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	3
<b>A. Les dépenses de fonctionnement</b> .....	3
1) <i>Les charges à caractère général (chapitre 011)</i> .....	3
2) <i>Les dépenses de personnel (chapitre 012)</i> .....	5
3) <i>Les dépenses d'intervention sociale (chapitre 65)</i> .....	7
<b>B. Les recettes de fonctionnement</b> .....	7
1) Remboursements sur rémunérations du personnel (013) .....	8
2) <i>Les remboursements de frais et produits des services (chapitre 70)</i> .....	8
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	10
<b>III. LES RESULTATS COMPTABLES</b> .....	10
<b>Evolution des résultats des clôtures des exercices (extraits comptes de gestion)</b> .....	10
<b>IV. CONCLUSION</b> .....	11

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

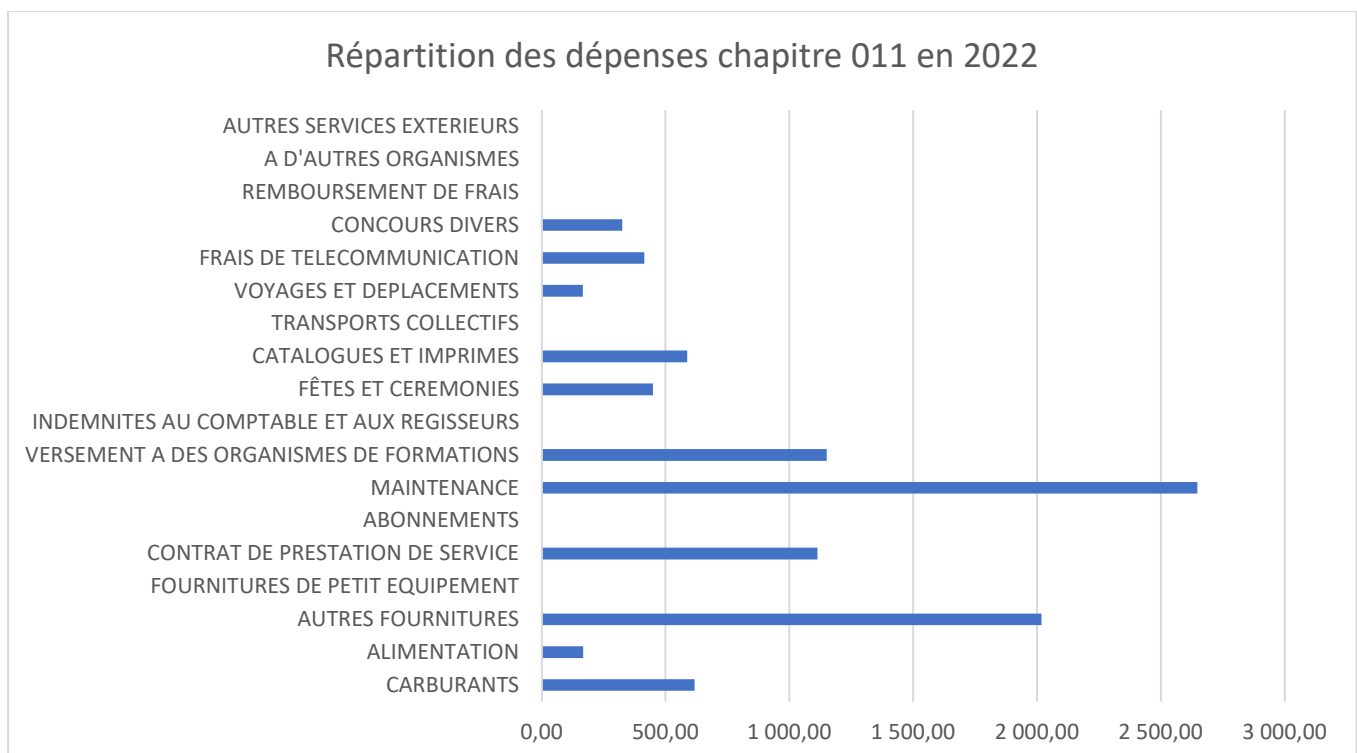
### A. Les dépenses de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
<b>CHAPITRE 011</b>	16 380,34 €	29 804,97 €	19 409,71 €	9 660,26	-50,23%
<b>CHAPITRE 012</b>	261 977,48 €	278 087,91 €	333 541,13 €	340 720,19	2,15%
<b>CHAPITRE 65</b>	4 184,70 €	3 192,16 €	4 475,39 €	11 896,47	165,82%
<b>TOTAL</b>	<b>282 542,52 €</b>	<b>311 085,80 €</b>	<b>357 426,23 €</b>	<b>362 276,92</b>	<b>1,36%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu entre 2021 et 2022 une légère augmentation de 1,36 %.

Les charges de personnel (chapitre 012) concentrent 94% des dépenses de fonctionnement.

#### 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)



**Evolution des dépenses de fonctionnement sur le chapitre 011 de 2019 à 2022**

<i>Libellé des comptes</i>	<b>compte</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<i>CARBURANTS</i>	60622	0	102,02	115,15	617,89
<i>ALIMENTATION</i>	60623	361,04	40,65	33,84	168,41
<i>AUTRES FOURNITURES</i>	60628	1 575,58	1 557,20	1192,29	2 017,63
<i>FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT</i>	60632	135,7	0	0	
<i>CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE</i>	611		300	830	1 113,00
<i>ABONNEMENTS</i>	6182	436	640		
<i>MAINTENANCE</i>	6156		2 576,70	2 626,80	2 647,84
<i>VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATIONS</i>	6184	1 706,00	5 986,48	1 182,62	1 150,82
<i>INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS</i>	6225	-204	0	0	
<i>FÊTES ET CEREMONIES</i>	6232	400	570	0	450,00
<i>CATALOGUES ET IMPRIMES</i>	6236	1 065,60	0	448	587,60
<i>TRANSPORTS COLLECTIFS</i>	6247	111,72	114,51	0	
<i>VOYAGES ET DEPLACEMENTS</i>	6251	509,6	212,36	57,55	166,85

<i>FRAIS DE TELECOMMUNICATION</i>	6262	335,89	414,38	362,53	414,76
<i>CONCOURS DIVERS</i>	6281	333,41	333,41	324,88	325,46
<i>REMBOURSEMENT DE FRAIS</i>	62875	9 613,80	16 957,26	12 236,05	0,00
<i>A D'AUTRES ORGANISMES</i>	62878				
<i>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</i>	6288	0	0	0	
<b>Total</b>		<b>16 380,34</b>	<b>29 804,97</b>	<b>19 409,71</b>	<b>9 660,26</b>

Le chapitre 011 est en diminution au regard des années précédentes. L'explication principale est l'absence d'agent mis à disposition.

En 2020, le compte de carburant est apparu du fait de la mise à disposition d'un véhicule de service.

Le compte « contrat de prestation de service » est lié à l'engagement auprès du GIP RECIA pour l'utilisation du parapheur électronique. Sur l'exercice 2020, 300 € ont été payés au titre de 2019 et 2020. Sur 2022, 680 € ont été versés au centre de gestion pour la convention ACFI ainsi que le parapheur électronique.

Le compte « Maintenance » est lié à l'acquisition du logiciel et à la maintenance de celui-ci. Sur 2020, la reprise des données était facturée à hauteur de 1 000 €. La somme est stable chaque année et représente 2 650 €.

Le compte versement à des organismes de formation correspond aux dépenses liées aux cotisations à la fédération des centres sociaux.

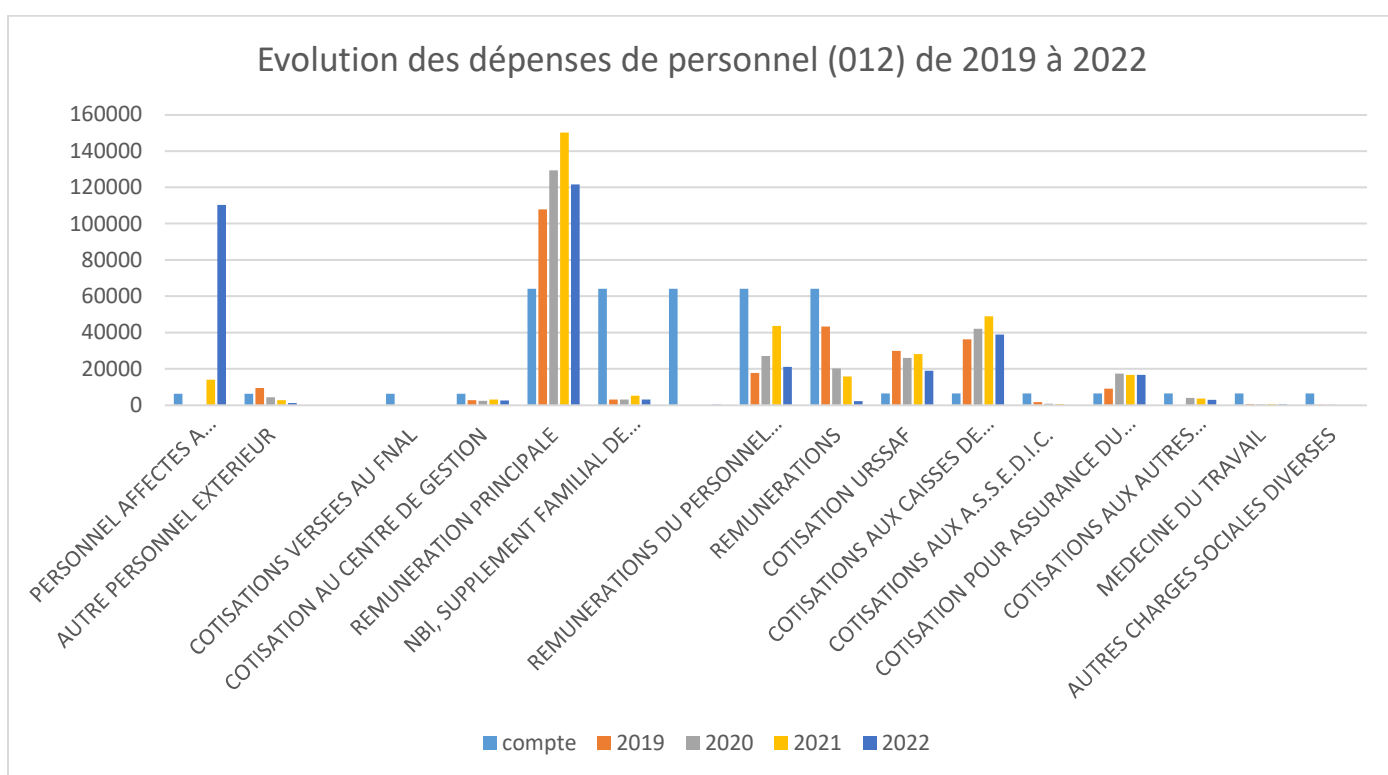
Le compte « Catalogue et Imprimés » représente les créations et impressions graphiques pour le Lab'O des possibles, le forum de l'Emploi et le Conseil des Aînés.

## 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

### Evolution des dépenses de fonctionnement sur le chapitre 012 de 2019 à 2022

<i>Libellé des comptes</i>	<b>compte</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<i>PERSONNEL AFFECTES A L'ETABLISSEMENT</i>	<b>6215</b>			14 115,09	<b>110 383,00</b>
<i>AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR</i>	6218	9 449,97	4 430,00	2 808,25	1 125,00
<i>COTISATIONS VERSEES AU FNAL</i>	6332	152	149	166	121,00
<i>COTISATION AU CENTRE DE GESTION</i>	6336	2 749,57	2 492,78	3 037,16	2 582,88
<i>REMUNERATION PRINCIPALE</i>	64111	107 816,66	129 319,16	150 157,45	121 637,52
<i>NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT</i>	64112	3 093,86	3 118,81	5 204,56	3 137,80
	64114				300,00

REMUNERATIONS DU PERSONNEL	64118	17 766,91	27 109,28	43 698,42	21 108,51
AUTRES INDEMNITES					
REMUNERATIONS	64131	43 249,57	20 134,10	15 778,81	2 209,91
COTISATION URSSAF	6451	29 871,00	26 069,00	28 117,00	19 052,00
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	6453	36 172,65	42 148,61	48 934,42	38 919,84
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	6454	1 750,00	816	635	90,00
COTISATION POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	6455	9 025,62	17 428,19	16 659,45	16 659,40
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	6474	0	4 028,00	3 604,00	2 968,00
MEDECINE DU TRAVAIL	6475	578,49	518,1	625,52	425,33
AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	6478	301,18	326,88	0	0,00
<b>Total</b>		<b>261 977,48</b>	<b>278 087,91</b>	<b>333 541,13</b>	<b>340 720,19</b>



Le chapitre 012 connaît une évolution par rapport à 2021 de 2.15 %. Les dépenses sont plutôt stables sur ce chapitre.

L'augmentation principale est sur le chapitre 6215 personnes affectées à l'établissement. En effet sur l'année 2022, les interventions de plusieurs agents de la collectivité intervenant pour le CCAS ont été valorisées financièrement.

Pour rappel, le travailleur social, l'assistante de direction et une partie des charges du directeur de pôle sont prises sur ce compte et le CCAS participe aussi à certains frais des services support de la Ville : RH, finances, archivage, informatique et communication.

Au 31 décembre 2022, le CCAS emploie 5 agents, hors résidence des Belettes. Cela représente 4.8 ETP. Les autres agents sont des agents attachés à la Ville.

Le transfert sur le budget du CCAS des activités du pôle retraités (auparavant prises en charge dans le budget de la résidence des Belettes) a généré en 2019 et 2020 des dépenses liées aux prestataires de services qui dispensent les ateliers auprès des seniors sur le compte 6218 autres personnels extérieurs. En 2020, ces dépenses ont été plus faibles

comptes tenus de la crise sanitaire qui a conduit à annuler plusieurs actions. En 2022, cela correspond aux ateliers yoga et informatique sur la moitié de l'année.

Le compte 64118 a doublé car l'imputation n'était pas correctement paramétrée

. Ce compte est lié aux primes.

Le compte 64131 rémunérations (personnel non titulaire) est en diminution car il correspondait au salaire de l'assistante de direction transférée sur la ville. Le montant sur 2022 correspond à l'intervenante gym pour les ateliers seniors.

Les cotisations pour l'assurance du personnel sont prises en charge en totalité par le CCAS et un remboursement de la part de la résidence est fait depuis 2020 en fonction du nombre d'agents. Il en est de même pour le compte cotisation aux autres organismes sociaux qui représente l'adhésion au CNAS. A savoir que depuis le 31/12/2022, notre assurance statutaire a dénoncé le contrat et nous avons dû retrouver une autre société

### 3) Les dépenses d'intervention sociale (chapitre 65)

<b>Libellé du compte</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
6562 – Aides	4 182,81	3 189,00	4 474,33 €	3 534,56
6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics				8 360,00
65888 charges diverses de gestion courante	1,89	3,16	1,06	1,91
<b>Total</b>	<b>4 184,70</b>	<b>3 192,16</b>	<b>1,06</b>	<b>11 896,47</b>

Ce chapitre correspond aux financements de mesures d'aides (6562). Il est assez stable. La proximité avec les différents acteurs de l'action sociale permet une orientation efficace des usagers. La crise COVID n'a pas, pour le moment généré des demandes supplémentaires d'aides. Les conséquences se ressentiront peut-être plus durement sur 2023 car sur 2022, nous n'avons pas encore été impacté par ce phénomène. Cependant, les dossiers présentés sont très régulièrement liés aux factures d'énergie.

L'aide au permis a été validé sur une dizaine de dossiers depuis deux années avec la crise COVID, les jeunes n'ont pu obtenir leur permis mais cette situation devrait se régulariser et engager des dépenses sur le compte 6562 sur l'année 2023.

L'augmentation que nous constatons sur 2022 est le subventionnement du FUL pour le Conseil Départemental et la Mission Locale qui auparavant étaient prises charge sur le budget de la Ville.

### B. Les recettes de fonctionnement

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Evolution 2021/2022</b>
<b>CHAPITRE 013</b>			2 026,74	26 182,25	<b>1191,84%</b>
<b>CHAPITRE 70</b>	3 696,00 €	13 496,20 €	41 711,70	16 578,80	<b>-60,25%</b>
<b>CHAPITRE 74</b>	291 235,54 €	300 345,58 €	322 064,50	378 317,98	<b>17,47%</b>
<b>CHAPITRE 75</b>	1,02 €	1,25 €	607,3	664,10	<b>9,35%</b>

<b>CHAPITRE 77</b>	100,00 €	165,72 €	0	400,00	
<b>TOTAL</b>	<b>295 032,56 €</b>	<b>314 008,75 €</b>	<b>366 410,24</b>	<b>422 143,13</b>	<b>15,21%</b>

#### Evolution des recettes de fonctionnement de 2019 à 2022

	<b>LIBELLE DES COMPTES</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel			2 026,74	22 338,25
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance				3 844,00
70841	AUX BUDGETS ANNEXES			18 809,36	
70871	REMBOURSEMENT PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	0,00 €	0,00 €	10 387,94	
70872	REMBOURSEMENT PAR LES BUDGETS ANNEXES	0,00 €	11 086,20 €	10 209,60	12 402,03
7088	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES	3 696,00 €	2 410,00 €	2 304,80	4 176,77
7473	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL	3 696,00 €	8 786,00 €	0	23 120,00
7474	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	203 641,00 €	226 000,00 €	250 719,00	267 105,00
748	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	80 174,54 €	65 559,58 €	71 345,50	88 092,98
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,02 €	1,25 €	607,3	664,10
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00 €	165,72 €	0	
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	0,00 €	0,00 €	0	400,00
	<b>TOTAUX</b>	<b>291 308,56</b>	<b>314 008,75 €</b>	<b>366 410,24</b>	<b>422 143,13</b>

#### 1) Remboursements sur rémunérations du personnel (013)

Sur 2022, suite à des arrêts de travail de certains agents du CCAS, des remboursements ont été perçus notamment par le biais de la souscription au contrat d'assurance Sofaxis pour un montant de 22 328,25 €. Le compte 6459 correspond aux remboursements de la caisse des dépôts pour le supplément familial et s'élève sur 2022 à 3 844 €.

#### 2) Les remboursements de frais et produits des services (chapitre 70)

Le compte 70841 correspond au remboursement versé par la résidence autonome des Belettes pour la mise à disposition du directeur de pôle de janvier à septembre 2021. Le compte 70871 correspond aux remboursements de la Ville vers le CCAS pour la mise à disposition de septembre à décembre du directeur de pôle. Pas d'écriture sur 2022 puisque le directeur de pôle est passé sur la Ville.

Le mouvement au compte 70872 est apparu sur l'exercice 2020 et correspond au remboursement du CNAS et de l'assurance SOFAXIS par le budget annexe de la résidence des Belettes pour les agents relevant de cette structure. Cette opération permet de faire porter cette charge par le budget de la résidence des Belettes et de clarifier les relations financières entre le CCAS et la résidence.

Le compte 7088 correspond aux recettes des ateliers et animations du pôle retraités ainsi que du transport qui sont assurés par le CCAS depuis 2019.



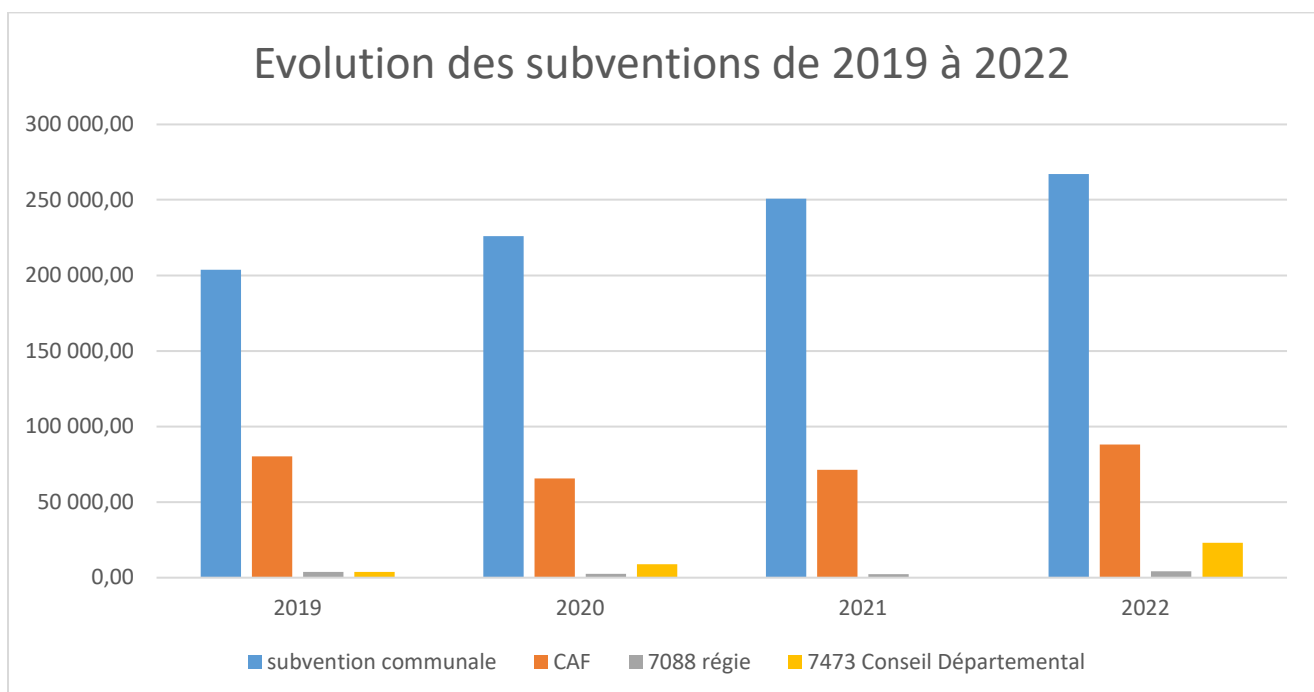
## Les subventions du Département et de la Commune

Depuis deux ans le compte 7473 enregistre les subventions liées aux appels à projets relatifs au pôle retraités (« conférence des financeurs »). Sur 2021 avec la COVID, aucun financement du Conseil Départemental n'a été perçu. Sur 2022, nous avons reçu les subventions relatives aux projets « Bien être seniors », « Prévention des chutes » et « ateliers numériques ».

Nous avons reçu aussi un acompte concernant la prise en charge des dossiers RSA.

Le compte 7474 est celui où s'impute la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville. Il s'agit de la principale recette du budget du CCAS puisqu'elle représente 63 % des ressources de la section de fonctionnement. Cette subvention a considérablement augmenté au cours du précédent mandat pour couvrir la hausse des charges. Cependant nous avons constaté un montant trop important puisque nous avons réalisé une DM pour diminuer cette subvention et il en sera de même sur 2023.

Au compte 748 « Autres attributions » on trouve la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Centre Social. Ce compte est en évolution par une participation plus importante de la CAF qui s'élève en 2022 à 88 092 €.



### Evolution des subventions

	2019	2020	2021	2022
<b>Subvention communale</b>	203 641,00	226 000,00	250 719,00	267 105,00
<b>CAF</b>	80 174,00	65 559,00	71 354,00	88 092,00
<b>7088 régie</b>	3 696,00	2 410,00	2 304,00	4 176,00
<b>7473 Conseil Départemental</b>	3 696,00	8 786,00	0,00	23 120,00

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les dépenses d'investissement

	2020	2021	2022
<b>CHAPITRE 20</b>	4 095,60 €	0	1 064,99 €
<b>CHAPITRE 21</b>	3 811,51 €	1 307,98 €	9 864,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 907,11 €</b>	<b>1 307,98 €</b>	<b>10 929,77 €</b>

Sur 2022, les montants dépensés en investissement correspondent au renouvellement du parc informatique, à l'acquisition d'un photocopieur couleur, de tables pliantes et de grilles d'exposition. Les dépenses d'investissement restent minimales sur le budget du CCAS.

### B. Le financement de l'investissement

Le financement de la section d'investissement repose sur l'affectation du résultat des exercices antérieurs au compte 1068 et essentiellement sur le virement de la section de fonctionnement et les amortissements.

Aucune subvention d'équipement n'a été perçue.

Il faut souligner que le budget du CCAS ne supporte aucun emprunt.

## III. LES RESULTATS COMPTABLES

### Evolution des résultats des clôtures des exercices (extraits comptes de gestion)

	2019	2020	2021	2022
<b>Résultat de Clôture de l'exercice en fonctionnement</b>	13 371,84	8 388,44	15 245,45	72 235,06
<b>Résultat de Clôture de l'exercice en investissement</b>	- 216,79	-7 907,11	819,02	-7 234,15

	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
<b>Fonctionnement 2022</b>	365 153,52 €	422 143,13 €	56 989,61 €
<b>Investissement 2022</b>	10 929,77 €	2 876,60 €	- 8053,17 €
<b>Résultat 2022</b>			<b>48 936,44 €</b>
<b>Excédent 2021 reporté en recettes de Fonctionnement</b>		15 245,45 €	15 245,45 €
<b>Déficit 2021 reporté en dépenses d'investissement</b>	819,02 €		819,02 €
<b>Résultat de clôture en Fonctionnement</b>			<b>72 235,06 €</b>
<b>Résultat de clôture en Investissement</b>			<b>-7 234,15 €</b>
<b>Résultat global de clôture 2022</b>			<b>65 000,91 €</b>

Contrairement à l'année passée, la section d'investissement est en déficit en 2022. Il sera donc inscrit au budget supplémentaire au compte 001 en dépenses de la section d'investissement un montant de 7 234,15 €.

Le solde du résultat de fonctionnement est à 64 522,11€, (Restes à réaliser et déficit). Il sera repris en recettes de la section de fonctionnement (002) et contribuera pour un montant de 7 712,95 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

#### IV. CONCLUSION

Au cours des dernières années, le CCAS a grandement étoffé son offre de services, dans le cadre du projet Agora, France Services, la borne médicale, les restos du cœur sont des services récents qui permettent d'accompagner les administrés au mieux au quotidien et qui s'ajoutent aux nombreux services et partenaires présents sur le site.

Ne disposant pas de ressources propres importantes, le CCAS a bénéficié d'un soutien financier accru de la Ville. Aujourd'hui, les services portés par le CCAS sont nombreux comparativement à des communes de même taille.

Le budget est particulièrement rigide puisque 94 % des dépenses de fonctionnement sont des charges de personnel. La plupart des agents sont des fonctionnaires titulaires.

La réorganisation et le transfert de certains agents conjugués à la valorisation financière des services supports de la Ville amènent une augmentation des dépenses sur 2022.

La recherche de sincérité budgétaire explique aussi la hausse de certaines imputations ces dernières années. Elle donne une vision plus réaliste du coût des services et des relations financières entre la Ville, son CCAS et la résidence autonomie des Belettes.

La politique sociale représente un coût croissant pour la Ville mais contribue pleinement au maintien d'un lien social entre les habitants dans un contexte particulièrement difficile. Le bénéfice des interventions du CCAS est certain mais difficilement mesurable.

Il faut valoriser le travail réalisé par l'équipe du Centre Social qui par des dépenses très faibles arrive à proposer des actions qui rayonnent sur la ville et ses quartiers. De plus, nous pouvons remercier la Caisse d'Allocations Familiales qui nonobstant l'absence d'un agent en congés maternité a accepté sans remplacement de maintenir le subventionnement du poste.

Il est à ce jour difficile de pouvoir trouver des pistes d'économie sur le CCAS mais l'objectif est de pouvoir maintenir un service de qualité qui est à ce jour reconnu par les administrés et institutions et qui rayonne bien au-delà de la Ville de Beaugency.